

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 26 août 2014, et ce, à laquelle sont présents :

M. Rémy Tillard,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Chantal Ayotte,	commissaire
M. Yves Charette,	commissaire
M. Robert Danis,	commissaire
M ^{me} Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M ^{me} Céline Dunberry,	commissaire
M. Serge Forget,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Karim Khimjee,	commissaire
M. Michel Lanthier,	commissaire
M ^{me} Chantal Laurin,	commissaire
M ^{me} Lucette Lauzon-Pitre,	commissaire
M. André Lemay,	commissaire
M. Alain Leroux,	commissaire-parent
M ^{me} Mélanie Pagé,	commissaire
M. Christian F. Paradis,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M. Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Simon Bernier, M^{me} Karine Forget, M^{me} Lyne Gaudreault, et M. Ian Vallée ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Rémy Tillard, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

PARTICIPATION À DISTANCE DE DEUX COMMISSAIRES À UNE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES À L'AIDE DE MOYENS DE COMMUNICATION (R-5079/SSGC)

CONSIDÉRANT le règlement 0204 permettant aux commissaires de participer à une séance du conseil des commissaires à l'aide de moyens de communication;

CONSIDÉRANT QUE conformément audit règlement M^{me} Chantal Laurin et M. André Lemay ont donné l'avis préalable requis;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'autoriser M^{me} Chantal Laurin et M. André Lemay à participer à la présente séance à distance par voie téléphonique.

Adopté

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5080/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2014.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5081/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2014.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5082/SSGC)

M. Alain Leroux, commissaire-parent, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
 2. Vérification des présences et constatation du quorum;
 - 2.1 Participation à distance de deux commissaires à une séance du conseil des commissaires à l'aide de moyens de communication;
 3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
 4. Adoption du procès-verbal;
 5. Adoption de l'ordre du jour;
 6. Parole à l'assemblée;
 7. Parole aux élèves;
 8. Offre de cession de terrain - École primaire à Mirabel, secteur Saint-Janvier;
 9. Agrandissement de l'école Sainte-Anne - Achat de terrain;
 10. Travaux d'immobilisation - Été 2014 - Compte rendu;
 11. Listes des comptes 2013-2014;
 12. Budget 2014-2015;
 13. Embellissement des cours d'école et infrastructures sportives et récréatives;
- PAUSE
14. Québec en forme et X-Quive : Flash mob;
 15. Dépôt du bilan du plan d'action de la direction générale 2013-2014;
 16. Paiement de la cotisation annuelle à la Fédération des commissions scolaires du Québec;
 17. Candidature - Finale des Jeux du Québec - Hiver 2017;
 18. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
 19. Questions diverses;
 20. Information du comité de parents;
 21. Information de la vice-présidence;
 22. Information de la présidence - Nouvelles et courrier;
 23. Information de la direction générale;
 24. Tour de table - Partage d'informations;
 25. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

- M^{me} Caroline Brien - Exercice de confinement barricadé à l'école primaire.

PAROLE AUX ÉLÈVES

OFFRE DE CESSION DE TERRAIN - ÉCOLE PRIMAIRE À MIRABEL, SECTEUR SAINT-JANVIER (R-5083/SRM)

ATTENDU la résolution R-5047/SOST - Demande d'ajout d'espace PQI 15-25;

ATTENDU la résolution de la Ville de Mirabel 446-06-2014 - Offre de cession à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord concernant les lots 3 811 529, 3 913 881 et 4 621 023, en bordure de la rue Hubert-Aquin, pour des fins de construction d'une école primaire, dans le secteur Saint-Janvier;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire :

Que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord accepte l'emplacement proposé pour la nouvelle école primaire et autorise la présidence et la direction générale à signer pour et au nom de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, l'acte de cession des lots 3 811 529, 3 913 881 et 4 621 023 d'une superficie approximative de 19 820 m² et les autres documents nécessaires, le tout conditionnel à l'autorisation ministérielle écrite à procéder à la réalisation de la construction de l'école.

Adopté

AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE-ANNE - ACHAT DE TERRAIN (R-5084/SRM)

ATTENDU l'appel d'offres no 13380-068 - Agrandissement de l'école Sainte-Anne;

ATTENDU l'existence de deux (2) baux emphytéotiques (de 99 ans) de terrain inscrits au registre foncier du bureau de la publicité des droits de Deux-Montagnes le 11 octobre 1949, sous le numéro 68508 et le 21 juin 1944, sous le numéro 58271;

ATTENDU l'existence d'un bail pour le stationnement entre la Ville de Mirabel et la Fabrique de Saint-Canut;

ATTENDU QU'après les premières négociations, il a été convenu entre les parties, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, la Ville de Mirabel et la Fabrique de Saint-Canut, de ne pas retenir l'option de prolonger le bail existant jusqu'à concurrence de 99 ans et de faire la demande d'un autre bail emphytéotique de 99 ans pour deux (2) autres petits lots nécessaires à l'agrandissement de l'école;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de leur intérêt à acheter et vendre les terrains nécessaires;

ATTENDU l'accord de la Ville de Mirabel à contribuer financièrement à l'achat des terrains à raison de 1/3 du coût d'acquisition et que le 2 /3 de ce coût sera à la charge de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

ATTENDU l'offre d'achat conditionnelle et finale;

ATTENDU le résultat final et convenu entre les parties après plusieurs rencontres soit :

- Coût d'acquisition des terrains : 625 000 \$;
- Droit d'usage et de passage à la Fabrique et à la Ville;
- Déneigement sept (7) jours sur sept (7) des terrains dont la CSRDN et la Ville se portent acquéreurs, et ce, à la charge de la CSRDN;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Mélanie Pagé, commissaire :

D'autoriser l'achat des terrains concernés pour la somme de 625 000 \$ ainsi que d'y inclure les autres conditions citées précédemment;

Que ce coût d'acquisition soit partagé à raison de 1/3 à la charge de la Ville de Mirabel et de 2/3 à la charge de la CSRDN;

Que tous les autres frais inhérents à cette transaction soient à la charge de la CSRDN;

Que cette transaction est conditionnelle à l'accord de la Société Québécoise des Infrastructures (SQI) et à l'autorisation du MELS ainsi qu'à l'autorisation du conseil municipal de la Ville de Mirabel;

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale de la CSRDN soient autorisées à signer pour et au nom de la Commission, tout document afférent à cette transaction.

Adopté

TRAVAUX D'IMMOBILISATION - ÉTÉ 2014 - COMPTE RENDU

Pour information

LISTES DES COMPTES 2013-2014

Pour information

BUDGET 2014-2015 (R-5085/SRF)

ATTENDU QUE la résolution du 23 juin concernant l'adoption du budget 2014-2015 prévoit une reddition de compte au mois d'août 2014 sur le dépôt des règles budgétaires définitives transmises aux commissions scolaires le 25 juillet dernier;

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord doit adopter et transmettre au Ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2014-2015;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation, est établie au montant de 15 886 873 348 \$ en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2014-2015;

ATTENDU QUE le budget prévoit que le taux nominal de la taxe scolaire est fixé à 0,3306 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée et que le taux de facturation est de 0,3029 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi :

ATTENDU QUE les délais entourant l'adoption des règles budgétaires définitives par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice égal ou inférieur au montant de l'appropriation du surplus accumulé soit une somme étant égale à l'effort général du troisième volet de la mesure générale pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour l'année scolaire 2014-2015, (1 320 189 \$);

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire :

Que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au Ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe soit fixé à 0,3306 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée.

D'adopter le budget 2014-2015 selon les règles budgétaires définitives reçues le 25 juillet 2014.

Adopté

EMBELLISSEMENT DES COURS D'ÉCOLE ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

Pour information

QUÉBEC EN FORME ET X-QUIVE : FLASH MOB (R-5086/DG)

CONSIDÉRANT la vocation de Québec en forme qui est de faire bouger les jeunes;

CONSIDÉRANT la vocation de X-Quive qui est de permettre à des élèves à risque de décrocher de se découvrir une passion;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de nos écoles font des collectes de fonds;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Pagé, commissaire, de laisser à la discrétion de chaque conseil d'établissement de participer à ce mode de collecte de fonds.

Adopté

DÉPÔT DU BILAN DU PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE 2013-2014

Pour information

PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (R-5087/DG)

ATTENDU l'affiliation de la CSRDN à la Fédération des commissions scolaires du Québec;

ATTENDU QUE la cotisation annuelle doit être payée avant le 30 septembre de chaque année et qu'elle s'élève à un montant supérieur à la délégation de pouvoirs de la directrice générale;

ATTENDU QUE cette cotisation est fondée uniquement sur le nombre d'élèves fréquentant les établissements de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

ATTENDU QUE le montant de cette cotisation couvrant la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 s'élève à 110 361,01 \$

Il est PROPOSÉ par M. Michel Lanthier, commissaire, d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de cette facture annuelle.

Adopté

M^{me} Mélanie Pagé et M. Serge Forget demandent que leur dissidence soit inscrite au procès-verbal.

CANDIDATURE - FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2017 (R-5088/DG)

ATTENDU la volonté d'obtenir la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2017 manifestée conjointement par la Ville de Saint-Jérôme et la Ville de Mirabel (sous réserve de la décision du conseil de la Ville de Mirabel de ce jour);

ATTENDU QUE la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un objectif commun;

ATTENDU l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur les plans sportif, culturel, économique, communautaire et touristique;

ATTENDU QUE cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

ATTENDU l'impact positif quant au développement et à l'implication des jeunes de la région des Laurentides;

ATTENDU QUE la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire :

- a) Que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord appuie la candidature conjointe de la Ville de Saint-Jérôme et de la Ville de Mirabel (s'il y a lieu) pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec qui se tiendra à l'hiver 2017.

- b) Que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord s'engage à :
- Faciliter l'accès aux installations physiques et aux équipements dont elle dispose, aux fins de la réalisation du programme de la Finale des Jeux du Québec;
 - Informer ses élèves, ses enseignants et ses employés de la programmation de la Finale des Jeux du Québec;
 - Participer aux différents mécanismes de concertation dans le programme de la Finale des Jeux du Québec en accord avec l'ensemble des intervenants;
 - Participer au processus d'évaluation du programme au niveau régional;
 - Fournir gratuitement les installations et les équipements disponibles actuellement et nécessaires à la tenue de la Finale des Jeux du Québec.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5089/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 22 h 40.

Adopté

Président

Secrétaire